

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **03 juin 2020 à 16 h 00**, à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents à cette téléconférence Mesdames Denise Godin-Dostie, Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault, secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Denise Godin-Dostie, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Également présente, madame Karina Verdon, directrice générale ville de Coteau-du-Lac.

### **2263-06-20    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Appuyé par Madame Andrée Brosseau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2264-06-20    Tenue de la séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance;

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos.

**ADOPTÉE**

### **2265-06-20    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 03 juin 2020 avec l'ajout à varia : Virement de fonds aux réserves de 2020.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Tenue de la séance à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 06 mai 2020
5. Approbation des comptes à payer au 03 juin 2020
6. Rapport de la firme FBE Bernard Experts – Disposition des boues
7. Mandat analyse des boues - EnviroServices

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

8. Réparation camion Ford F150 ou remplacement
9. Demande de congé Manuel Lacroix les vendredis – Période de Covid-19
10. Varia
11. Parole à l'assistance
12. Levée de l'assemblée ordinaire du 03 juin 2020

**ADOPTÉE**

**2266-06-20     Approbation du procès-verbal du 06 mai 2020**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 06 mai 2020.

**ADOPTÉE**

**2267-06-20     Approbation des comptes à payer au 03 juin 2020**

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 03 juin 2020 au montant total de 73 630.04\$ à savoir les chèques numéro 4115 à 4129 pour un montant de 37 283.10\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 36 346.94\$.

**ADOPTÉE**

**2268-06-20     Rapport de la Firme FBE Bernard Experts – Disposition des boues**

**ATTENDU QUE** le rapport de la Firme FBE Bernard Experts nous indique que le ministère serait ouvert à émettre un certificat d'autorisation pour disposer des boues dans les sacs de façon à faire un mélange avec de la terre pour en faire un terreau.

**ATTENDU QUE** pour recevoir cette conformité le ministère exige une analyse de stabilité biologique des boues.

**CONSIDÉRANT QUE** cette possibilité permettrait à la RAC de se départir de ses boues de façon plus économiques.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Andrée Brosseau  
Et résolu à l'unanimité**

D'accepter les recommandations de la firme FBE Bernard Experts et d'aller de l'avant dans l'analyse des boues afin de connaître tous les paramètres nécessaires à l'obtention d'un CA pour fin de terreaux.

**ADOPTÉE**

**2269-06-20     Mandat analyse des boues - EnviroServices**

**ATTENDU QUE** la RAC doit procéder à une mise à jour des analyses des boues dans les sacs et que nous devons procéder à l'analyse de stabilité biologique afin d'obtenir un CA du ministère pour la possibilité de faire du terreau avec les boues.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent l'attribution du mandat à l'entreprise EnviroServices pour l'analyse des boues selon les demandes du ministère de l'Environnement pour un montant de 5377.00\$ + taxes.

**ADOPTÉE**

**2270-06-20     Réparation camion Ford F150 ou remplacement**

Afin de donner suite aux discussions de l'assemblée régulière du mois de mai dernier, Jacques Legault, Claude Madore et Émile Latreille ont discuté des besoins présents et futurs pour ce qui est du camion de la RAC. Le fait d'avoir une remorque de service à attacher à l'arrière du camion confirme la nécessité d'un camion F-150 de Ford ou 1500 de GM. Émile évalue le poids de la remorque à près de 2700 kg. Il nous mentionne également utiliser la remorque près d'une fois par semaine.

Nous avons analysé la possibilité d'acheter un véhicule neuf versus un véhicule usagé. Dans le Ford, pour un F-150 des années 2016 à 2018 avec environ 55 000 km, les prix fluctuent entre 28 000\$ à 32 000\$ plus les taxes. Dans les véhicules neufs, le prix de base débute à 35 000\$ plus les taxes.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent l'achat d'un véhicule usagé pour un montant maximum de 25 000.00\$ taxes nettes et accepte de laisser l'ancien camion F-150 de la RAC après une évaluation raisonnable au garage où le nouveau véhicule sera acheté. Le montant de l'échange sera déduit directement sur le prix d'achat du nouveau camion afin de bénéficier du rabais de taxes.

**ADOPTÉE**

**2271-06-20     Demande de congé Manuel Lacroix les vendredis – Période COVID-19**

L'employé opérateur Manuel Lacroix demande au conseil d'administration un congé de travail payé un vendredi sur deux afin de lui permettre de garder ses enfants et éviter qu'il soit dans l'obligation de les envoyer à l'école ou à la garderie. Le but est d'éviter que ses enfants se contaminent au virus COVID-19 qui sévit au Québec et protège ainsi les employés de la RAC puisque Monsieur Lacroix pourrait être contaminé et venir contaminer les autres opérateurs. Ceci représente 4.0 heures par deux semaines puisque Manuel est présentement en horaire d'été jusqu'à l'Action de grâce. Le congé demandé serait jusqu'à l'ouverture des camps de jour qui est prévue pour début juillet.

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration refusent la demande de monsieur Manuel Lacroix afin de garder une égalité entre tous les employés municipaux des deux municipalités.

Le conseil d'administration recommande à Monsieur Lacroix de prendre ses heures accumulées pour répondre à ses besoins et sont prêt à accepter une banque d'heure négative qui pourrait être compensée d'ici la fin de l'année.

Le conseil d'administration recommande fortement que les deux opérateurs se distancient le plus possible afin d'éviter une contamination entres eux.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**Varia**

**2272-06-20    Virement de fonds aux réserves de 2020**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**D'AUTORISER** le trésorier à transférer les fonds suivants aux réserves :

30 000 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;  
5 000 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;  
2 000 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments.

Suite à ces transferts, la RAC disposera des fonds suivants:

168 500 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;  
31 797 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;  
47 500 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments;

**ADOPTÉE**

**Parole à l'assistance**

Aucune intervention

**2273-06-20    Levée de l'assemblée ordinaire du 03 juin 2020**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 03 juin 2020 soit levée à 17 h 02

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denise Godin-Dostie, présidente

\_\_\_\_\_  
Jacques Legault, secrétaire